



Avril/Mai 2016 - Numéro 19



Extrait du compte-rendu du conseil municipal du mardi 30 mars 2016

✓ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Afin d'aider la Collectivité à fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et à voter les taux d'imposition pour le budget primitif 2016, les Services de la Direction Générale des Finances Publiques ont communiqué en mairie l'état de notification des bases prévisionnelles, les allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles au vote des taux.

Les taux votés doivent être notifiés aux services préfectoraux avant le 15 avril 2016.

Après discussion et commentaires, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter donc de reconduire les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation :	15.04 %
- Taxe foncière bâti :	11.86 %
- Taxe foncière non bâti :	45.13 %

✓ PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2016

COMMUNE : Budget Principal

Après présentation et commentaires, le Conseil décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2016 au niveau du chapitre qui s'équilibre à :

- ✓ 722 200.00 € pour la section fonctionnement
- ✓ 373 200.00 € pour la section d'investissement

ASSAINISSEMENT:

- Après présentation et commentaires, le Conseil décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2016 au niveau du chapitre qui s'équilibre à :
- 51 500.00 € pour la section fonctionnement
- 95 000.00 € pour la section d'investissement

LOTISSEMENT:

Après présentation et commentaires, le Conseil décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2016 au niveau du chapitre qui s'équilibre à :

- ✓ 366 597.49€ pour la section fonctionnement
- ✓ 358 597.49 € pour la section d'investissement

✓ CIMETIERE : Travaux de restructuration et réaménagement du Cimetière communal

Suite aux relevages des tombes effectués dans le cimetière, la mise à jour du plan d'implantation est en cours et sera prochainement transmis en mairie avec le système de gestion actualisé (comme convenu avec le Groupe Elabor).

Pour finaliser ce chantier, une saisie des concessionnaires et concessions sur le logiciel « cimetière de France » sera souhaitable. Cela permettrait ainsi que toutes les données (inhumés et concessionnaires) soient intégrées dans ce logiciel.

Une proposition a été demandée au Groupe Elabor et est présentée ci-dessous :

Acquisition méthode de gestion	
des concessionnaires (environ 554) :	3 410.40 € TTC
Web services « Cimetière de France » :	<u>1 016.40 € TTC</u>
TOTAL	4 426.80 € TTC

Le conseil accepte ce chiffrage avec règlement sur deux exercices (2016 et 2017).

✓ AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉ (Ad'AP)

La demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour les établissements recevant du public déposée le 28 septembre 2015 auprès de la DDTM a été validée et enregistrée.

Le conseil prend connaissance de l'arrêté d'approbation émis par la DDTM et reçu en mairie le 11 mars 2016.

L'agenda d'accessibilité programmé susvisé est validé.

Des dérogations vont être demandées pour l'église compte tenu de l'importance et de la difficulté des travaux demandés, des moyens financiers de la commune.

D'autre part, selon le calendrier joint au dossier Ad'AP, les travaux d'accessibilité prévus en 2016 concernent « la boulangerie » et « l'école publique des Rochettes ».

Des devis ont été demandés et des chiffrages complémentaires sont attendus.

D'autre part, afin de pouvoir solliciter des subventions (DETR 2017), et adresser des dossiers « complets », il convient d'obtenir des devis pour l'ensemble du programme auprès des artisans compétents.

✓ ÉGLISE

Acceptation par le Conseil Municipal de la proposition de l'entreprise Art Camp pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche 1 de l'église pour un montant de 1495.00 € TTC.

✓ COM COM : composition du conseil communautaire

Le Conseil Municipal de Soulvache a enregistré depuis le 1^{er} février dernier, la démission d'un 4^{ème} conseiller municipal. Amputé d'un tiers de ses membres, ce conseil se retrouve dans l'obligation de procéder à des élections complémentaires.

Ce renouvellement partiel génère en conséquence l'obligation pour la Communauté de Communes du Castelbriantais de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de son organe délibérant, comme l'a indiqué Madame la Sous-Préfète dans un courrier en date du 10 février 2016.

Cette nouvelle répartition des sièges à laquelle est contrainte la Communauté de Communes sera répartie comme suit :

Répartition des sièges du Conseil Communautaire	
Châteaubriant	15
Erbray	4
Rougé	3
Soudan	3
Moisdon La Rivière	3
Issé	3
Saint Aubin des Châteaux	3
La Meilleraye de Bretagne	2
Louisfert	2
Saint Julien de Vouvantes	2
La Chapelle Glain	2
Le Grand Auverné	2
Ruffigné	1
Villepôt	1
Noyal Sur Brutz	1
Fercé	1
Petit Auverné	1
Soulvache	1
Juigné des Moutiers	1
TOTAL	51



Extrait du compte-rendu du conseil municipal du mardi 3 mai 2016

✓ BUREAU DE POSTE

Une rencontre a eu lieu le 7 avril en mairie avec un délégué aux relations territoriales du groupe LA POSTE, en présence de Mr le maire et des adjoints concernant l'évolution du bureau de Poste de St Julien de Vouvantes.

Le groupe La Poste propose une modification de sa présence sous la forme d'une mutualisation ou d'une adaptation des horaires d'ouverture :

- Dans le cas d'une mutualisation, celle-ci serait possible avec un commerçant «Relais Poste » ou avec la Mairie « Agence Postale Communale »
- Dans le cas d'une adaptation des horaires d'ouverture ces derniers seraient revus sur la base d'une amplitude d'environ 13 heures par semaine (avec fermeture d'une journée)

Au vu des éléments présentés et du rapport formalisé remis aux élus, une réflexion s'impose.

Conscients de l'importance de ce dossier, le conseil décide de s'accorder un délai de réflexion supplémentaire : question qui sera réexaminée à la prochaine réunion de conseil fixée au 7 juin 2016.

✓ JURY D'ASSISES POUR 2017

Le tirage au sort portant sur les listes électorales de Juigné les Moutiers et de Saint Julien de Vouvantes a donné les résultats suivants :

- BELLAY épouse GUINEHEUX Marie-France,
Domiciliée à Juigné les Moutiers – 22 rue d'Ancenis.
- LEFLAMMAND épouse GUEGEN Monique,
Domiciliée à Juigné les Moutiers – 5 Le vieux Juigné
- MAGNIER Christophe,
Domicilié à Saint Julien de Vouvantes – La Garenne

✓ REDEVANCES ASSAINISSEMENT 2016

Les redevances ayant été revalorisées en 2015, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs actuellement en vigueur:

- Prix au m3 d'eau consommé : 1.35 €
- Forfait annuel de : 100.00 €
- Forfait rejet Eaux usés : 154.00 €

✓ TRAVAUX DE RÉNOVATION

Dans le cadre du réaménagement du cimetière, il s'avérait opportun de rénover une partie du mur d'enceinte (coté façade extérieur le long de route départementale 163).

Par ailleurs, le mur situé square de la Mairie étant délabré, une reconstruction partielle de celui-ci est envisagée.

Après réception, étude et présentation des différents devis de plusieurs prestataires, le conseil a retenu les propositions de l'entreprise BEDUNEAU Mathieu - ST JULIEN DE VOUVANTES pour les montants suivants :

- **Mur du cimetière** : 5175.29 € TTC

- **Mur de la Mairie** : 2 595.90 € TTC

✓ LOCATION APPARTEMENT « 5 SQUARE DE LA MAIRIE » :

Monsieur le maire informe le conseil que Monsieur Emeric MARCHAND, locataire de l'appartement situé au « 5 square de la mairie » a envoyé son préavis. Le logement sera disponible le 1er juin 2016.

Le conseil municipal en prend note et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires.

✓ SYDELA : Eclairage public – programme 2016 « Rue de la libération - rue Rolieu »

Le conseil municipal avait accepté le lancement de l'étude de faisabilité pour l'éclairage public « Rue de la Libération et Rue Rolieu » lors de la réunion du 2 février 2016.

Après présentation de la proposition reçue en mairie du Sydela le 6 avril 2016, le conseil accepte le chiffrage pour

« Eclairage Public – Matériel éclairage » comprenant :

- l'extension / modification du réseau éclairage public
- la fourniture et pose de matériels d'éclairage public

Cout global travaux HT estimé à : 12 818.53 €

Participation financière de la commune (à verser au Sydela) : **5 118.29 €** (dont 2563.71€ TVA)

- dépense prévue au Budget Primitif 2016

Le conseil autorise Mr le maire à signer les différents documents administratifs pour cette opération.



Au fil et à mesure
Couture, retouches
Confection vêtements et ameublement
Équitation : casaque, couvertures...
Elsa André
09.53.60.41.32
aufiletamesures@gmail.com
Siret 799 049 721 000 19



Informations diverses

La **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles 44** va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

A partir du mois de septembre, et jusqu'en décembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles. Cette campagne de lutte est exclusivement biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les Personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 2 septembre 2016. Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :
FDGDON 44
au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.fdgdon44.fr



Samedi 18 juin 2016

Kermesse de l'école Privée Saint-Michel

Samedi 2 juillet 2016

Fête de l'école Publique « Les Rochettes »
à la Salle Culturelle

Dimanche 10 et 31 juillet 2016 à 14h30

THE DANSANT

Organisé par le Club de l'amitié
à la Salle Culturelle – Allée des jardins

Entrée : 6€50 (boisson et pâtisserie)

Animation Yannick SOURDIN (le 10 juillet)

Animation Stéphane FAUNY (le 31 juillet)



L'amicale des donneurs de sang vous
donnent rendez-vous le

Lundi 29 août 2016 de 16h à 19h30
à la Salle Culturelle - allée des Jardins



Le bureau de poste de St Julien de Vouvantes sera **exceptionnellement fermé** du 8 août au 13 août 2016 et du 22 août au 27 août 2016.

RAP

L'accueil de loisirs de St Julien de Vouvantes accueillera les enfants les :

- Jeudi et vendredi 7 et 8 juillet 2016,
- Lundi, mardi et mercredi 11, 12, 13 juillet 2016,
- Mardi, mercredi, jeudi 19, 20, 21 juillet 2016,
- Mardi, mercredi et jeudi 26, 27, 28 juillet 2016.

Inscription le mardi 14 juin 2016 de 16h à 18h30 à St Julien de Vouvantes – Salle Intercommunale ou le mercredi 15 juin 2016 de 16h à 18h au Petit Auverné.

FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales de St Julien lance un appel pour trouver des personnes intéressées et motivées pour s'engager au sein du bureau et ainsi continuer à proposer des activités sur la commune.

Actuellement, l'association propose des cours de sophrologie, le lundi au Foyer Rural. La danse n'a pas pu continuer, suite à la démission du professeur qui n'a pas pu être remplacé.

Sans bureau l'association ne pourra plus continuer, si vous souhaitez vous investir vous pouvez contacter Madame BOUCAULT au 02 40 81 03 11.

CONSULTATION DES ELECTEURS DES COMMUNES DE LOIRE ATLANTIQUE SUR LE PROJET DE TRANSFERT DE L'AEROPORT DE NANTES ATLANTIQUE SUR LA COMMUNE DE NOTRE DAME DES LANDES

Mr le maire rappelle que par décret n°2016-503 du 23 avril 2016, les électeurs des communes du département de la Loire Atlantique sont convoqués le **dimanche 26 juin 2016** pour prendre part à la consultation locale sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-Des-Landes.

La consultation portera sur la question suivante :

« Êtes-vous favorable au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-Des-Landes ? ».

Le bureau de vote, situé « square de la mairie », sera ouvert de 8h à 18h.

N'oubliez pas votre carte d'électeur et/ou une pièce d'identité !



Avis de la Mairie

Secrétariat de Mairie

Horaires d'été

du 4 juillet au 26 août 2016

Ouverture le matin de 9 h à 12 h

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi

La propreté du village c'est l'affaire de tous !

La Commune souhaite relever le défi d'un cadre de vie convenable.

Halte aux détritrus, déjections canines, poubelles ventouse...

Si la commune a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles.

Pour relever le défi d'une ville propre, les efforts des services communaux doivent s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun. La Municipalité souhaite informer sur sa politique en matière de propreté urbaine et rappeler aux habitants les bons réflexes :

- les poubelles doivent être sorties le jour du ramassage et rentrées juste après,
- des sacs sont à disposition des habitants pour les déjections canines,
- les déchets polluants et encombrants doivent être portés en déchetterie,
- nous invitons les riverains à désherber les trottoirs devant leur habitation.

Tous les efforts de la Commune pour rendre St Julien de Vouvantes propre et agréable à vivre ne peuvent être pleinement effectifs que par **l'engagement de tous**.

Nous sommes tous concernés par la propreté de la commune, de ses rues, de ses espaces verts.

L'écocitoyenneté quotidienne permettra de relever ce défi !

AVIS AUX LECTEURS

*Les comptes rendus de conseil municipal sont affichés en mairie. Vous pouvez vous manifester dans le futur courrier des lecteurs qui sera ensuite approuvé par la Commission. (A déposer au plus tard le 30 du mois pour distribution fin du mois suivant). Merci. Bulletin municipal mensuel gratuit publié par la commune de Saint Julien de Vouvantes (456 ex).
Directeur de la publication : Serge HEAS, Maire.*